



Stanstead

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
VILLE DE STANSTEAD

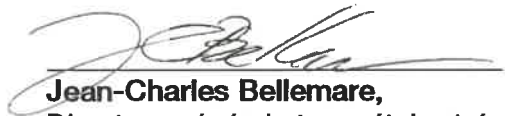
AVIS PUBLIC
Adoption du *Budget 2022*

PRENEZ AVIS qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead aura lieu le 26 janvier 2021, à 16h00, sur la plateforme Zoom, conformément à l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, réintroduit le 20 décembre 2021.

Les citoyens qui désirent assister à la séance en ligne doivent contacter l'administration municipale afin d'obtenir les accès.

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19), cette séance extraordinaire portera uniquement sur le *Budget 2022* de la Ville de Stanstead.

DONNÉ À STANSTEAD, ce 18 janvier 2022



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément aux articles 345 et 346.1 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Jean-Charles Bellemare, directeur général et greffier de la Ville de Stanstead, résidant à Orford, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné l'avis ci-dessus pour des fins municipales, par un affichage au bureau de la municipalité et sur le site web de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 18^e jour du mois de janvier 2022.

ET J'AI SIGNÉ :



Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et secrétaire-trésorier